

DÉCRET N° 2018 – 135 DU 18 AVRIL 2018
portant nominations au Ministère de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 201-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 18 avril 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique dans les fonctions ci-après :

- Directeur des Transmissions et de la Télésurveillance
Commissaire Divisionnaire de Police **Mathias AGBOTAN**

- Secrétaire Permanent du Comité Interministériel de Lutte contre l'Abus des Stupéfiants et des Substances Psychotropes (SP/CILAS)
Commissaire Divisionnaire de Police **Bachirou SIDI IBRAHIMA**

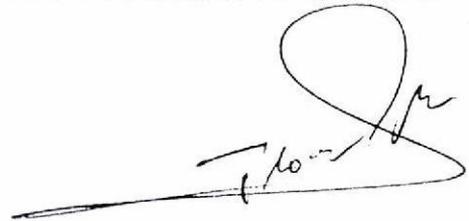
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

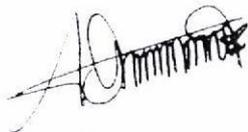
Fait à Cotonou, le 18 avril 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



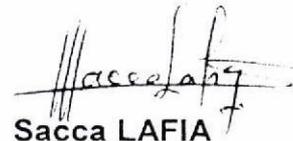
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MISP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES 2 ; JORB : 1.